

N° 25 - NOVEMBRE 2023

AVIVO

Section interjurassienne



Ajoie



Delémont



Franches-Montagnes



Moutier

AUTOMNE (BIS) 2023



Arnaque et escroquerie

sur internet

- **Si vous êtes en relation avec une personne dont vous avez l'impression qu'elle cherche à vous escroquer**, avisez-en la police et suivez les conseils de cette dernière.
- **Vérifiez si votre courtier possède une autorisation auprès de la FINMA** (finma.ch) ou s'il figure sur sa liste noire.
- **Vérifier des sites web suspects:** <https://checkawebsite.ibarry.ch>
- **Consultez l'Index central des raisons de commerce** (zefix.ch)
- **Vérifiez sur Internet** s'il n'y a pas des mises en garde contre votre courtier.
- **Adressez-vous à votre conseiller bancaire** ou à des spécialistes de confiance.
- **Soyez très critique** envers les offres de rendement lucratives et les promesses de gains irréalistes sur Internet. Aucun prestataire sérieux ne promet des gains élevés en un temps record.
- **Ne confiez jamais votre argent** à quelqu'un que vous ne connaissez que virtuellement, et ne permettez jamais à quelqu'un que vous ne connaissez que virtuellement d'accéder à vos comptes bancaires ou à votre ordinateur à distance (remote access).



Victime...que faire ?

- **Déposez immédiatement plainte** auprès de votre police municipale ou cantonale.
- **Informez immédiatement votre banque.** Elle pourra éventuellement bloquer les versements d'argent.
- **Abstenez-vous de répondre aux services proposés** par un détective privé, un avocat ou toute personne qui vous contactera par téléphone ou par mail. Il s'agit probablement aussi d'escrocs.
- **Si vous deviez néanmoins être victime d'une escroquerie**, contribuez à la prévention d'autres méfaits non seulement en expliquant votre cas à la police, mais aussi en décrivant votre expérience dans votre cercle privé. Sensibiliser vos connaissances et vos proches leur évitera d'être dupés à leur tour.

Source : Prévention Suisse de la Criminalité

Le mot du président

La situation de LPP21 à la fin de l'été 2023

Le parlement a adopté la réforme LPP21 le 17 mars 2023 afin de renforcer son financement. Dès lors, le monde syndical et d'autres partenaires se sont mis en action pour un référendum qui a récolté 120'000 signatures très rapidement. En juin 2023 les signatures référendaires sont déposées à la chancellerie. Ceci freine quelque peu l'entrée en action de cette réforme. De quoi parle-t-on ?

Le taux de conversion – Effectivement au moment de l'âge de la retraite légal de 65 ans pour les hommes et 64 ans pour les dames vous avez l'option de choisir soit le capital soit une rente. Si vous optez pour une rente on va prendre votre capital et le multiplier par 6,8% actuellement. La réforme dira 6%.

Ainsi, si vous avez CHF 500'000.-, par exemple, la rente ne sera plus que de CHF 34'000.- annuellement ou CHF 2'833.- par mois mais CHF 30'000.- respectivement CHF 2'500.- ce qui fait tout de même une perte non négligeable !

Déduction de coordination - La déduction de coordination sert à calculer le salaire assuré auprès de votre caisse de pension. Ce montant peut être déduit car assuré par l'AVS. A ce jour, il est de CHF 25'725.00 et ce montant sera abaissé. Conséquence : plus de personnes pourraient cotiser à la LPP mais gagneraient moins. C'est un « je te donne et je te reprends » mais le salaire net des gens ne sera pas plus élevé. Par contre, vous aurez une petite rente à l'âge de votre retraite.



Les Bonifications de vieillesse – Actuellement il y a 4 catégories de cotisations épargne vieillesse.

25 – 34 ans : 7% 35 – 44 ans : 10%
45 – 54 ans : 15% 55 – 65 ans : 18%
On passera à 2 catégories : 25 – 44 ans 9%
45 – 65 ans : 14%

Ceci dans un souci de faciliter l'emploi chez les travailleurs de plus de 45 ans, une minorité de personnes. Pour la majorité, on cotise moins donc on touchera moins à l'âge terme dans un système de primauté des cotisations.

L'âge d'entrée – L'âge du début des cotisations, bonification épargne, reste fixé à 25 ans. Aujourd'hui il n'est pas permis, avec un revenu situé en dessous de CHF 22'050.00, désormais ce sera CHF 19'845.00. Ainsi environ 100'000 personnes seront assurées.

Olivier Daucourt
Président AVIVO Jura

Fête de Noël de l'AVIVO

le 13 décembre 2023

à la halle des fêtes de Glovelier, 14 h.

RAPPEL : Uniquement sur inscription via
le bulletin reçu par courrier (novembre)



PROGRAMME

ACCUEIL

par le Président de l'AVIVO
interjurassienne, M. Olivier Daucourt.

CHANTS

de la chorale de l'AVIVO
sous la direction de M. Daniel Marquis

MESSAGES

des autorités

PROGRAMME MUSICAL

des Zmoos

SPECTACLE DE DANSE

Amadou Dieng

CHANTS

de la chorale de l'AVIVO

APÉRITIF DÎNATOIRE

Fin de la manifestation

La famille Zmoos

Au sein de la famille Zmoos de Montsevelier, la musique folklorique est une affaire de famille. Musiciens bien connus dans l'Arc jurassien, Joseph et Monique ont transmis le virus à leurs enfants, Nadine, Cynthia, (accordéon chromatique), Florine (contrebasse) et Luca (cuillères, accordéon schwytois). C'est déjà en entendant jouer le grand-papa Arnold que les bambins Zmoos sont tombés dans la marmite. « Ce sont eux qui sont demandeurs. Nous n'avons vraiment pas besoin de les pousser », explique la maman Monique. Le répertoire de ces jeunes musiciens est déjà riche et varié. Les styles oscillent entre la valse, la polka, la marche et la musique de fanfare. Le travail est évidemment à l'origine de la progression fulgurante de ces jeunes talents, mais on ne peut pas nier non plus le fait qu'ils soient, au départ, dotés d'un don naturel. Une « bonne oreille » et un excellent doigté.

Extrait de La Semaine, février 18.



Amadou Dieng

Danseur Chorégraphe, il est tout d'abord professeur de danse africaine, moderne et contemporaine. Amadou est diplômé de l'École nationale des beaux-arts de Dakar. Il a complété son parcours professionnel avec une formation en danse contemporaine au Sénégal et ensuite à Paris. Il est titulaire d'un diplôme suisse de moniteur J+S (jeunesse et sport) en gymnastique et danse et d'un diplôme J+S en danse salsa.

Il est bien connu de l'AVIVO !



INTERNET DE L'AVIVO

Visitez notre site :

www.avivointerjura.ch

Adresse électronique :

avivointerjurassien@gmail.com

Loto

Du 19 septembre 2023 au Centre St-François



89 participants ...magnifique !
Merci à tous !

L'unique imprimerie de Haute-Sorne

Une équipe
d'imprimeurs
et une technologie
de pointe
à votre service



Cattin Sàrl.
Imprimerie

Dos-chez-Mérat 40 • 2854 Bassecourt

spécimens livres
riches de table brochures
sets de table blocs cartes de visite
calendriers blocs dossiers en-têtes de lettres
dossiers de loterie enveloppes calendriers
brochures de visite dépliants catalogues livres
de table blocs dossiers mappes
dossiers mappes
enveloppes
dossiers
blocs
cartes de visite
calendriers

Guerre et... paix !

Je prends la liberté d'écrire ce texte, sans prise de position, tant politique que religieuse.

A être attentif à ce que l'on peut entendre ici ou là, les interrogations fusent à propos de ce nouveau drame au Moyen-Orient. Avec mes modestes compétences, je vous fais part de quelques recherches de dates historiques qui jalonnent l'histoire d'Israël et de la Palestine.

Comprendre le passé et les autres cultures, c'est construire la paix.

Israël

- 1880 : Naissance du sionisme (de Sion, ancienne citadelle de Jérusalem), mouvement politique et religieux.
- 1896 : Premier congrès sioniste à Bâle.
- 1917 : La conquête britannique met fin à 4 siècles de domination ottomane en Palestine.
- 1920 : Les nationalismes juif et arabe s'affrontent face à l'immigration juive.
- 1945 : La Shoah (crime de masse par les Nazis) va accélérer la naissance de l'Etat d'Israël).
- 1947 : L'ONU adopte un plan de partage de la Palestine en deux Etats indépendants, un juif et un arabe. Jérusalem est placée sous régime international.
- 1948 : Proclamation de l'Etat d'Israël par le Conseil national juif.
(Les Arabes représentent 1,2 millions de personnes et les Juifs 650'000).
Première guerre israélo-arabe qui se conclut par l'installation d'une ligne de démarcation entre Israël et la Palestine jusqu'en 1967.
- 1949 : Israël devient le 59e membre de l'ONU.
- 1979 : Traité de paix israélo-égyptien.
- 1980 : Une ceinture de colonies, un mur de séparation et des confrontations avec les Palestiniens.
- 1993 : Les accords d'Oslo : Reconnaissance mutuelle de l'OLP (Organisation de Libération de la Palestine) et d'Israël et marquant le début de négociations bilatérales.

30 ans plus tard....





La bande de Gaza

- 1948-1949 : Emergence de la bande de Gaza après la guerre israélo-arabe
Seul territoire palestinien ni incorporé à Israël ni à la Jordanie.
Occupé par l'Etat hébreux en 1967 (guerre des 6 jours) et évacué en 2005.
Avec la Cisjordanie (Territoire au-delà du Jourdain), elle constitue les Territoires palestiniens.
- 1956 : Prise aux Egyptiens lors du contrôle du Sinaï et de la bande de Gaza par Israël. Peu de temps après, retour de Gaza sous tutelle égyptienne.
- 1959 : Fondation du Fatah, parti politique nationaliste et laïque. Résistance armée face à Israël.
- 1964 : Fondation de l'OLP.
- 1967 : Début de l'occupation israélienne de Gaza qui durera 40 ans.
- 1987 : Première « Intifada » (guerre des pierres). Suit le soulèvement de la bande de Gaza et de la Cisjordanie. Israël intervient violemment.
Le conflit dure 6 ans. Naissance du Hamas (organisation islamiste et nationaliste).
- 1988 : La Charte antisémite du Hamas est adoptée. Suivent les attentats suicides entre 1993 et 1996 ainsi que 2001 et 2005.
- 2000-2005 : Seconde « Intifada ». Les Gazaouis sont isolés dans leur frontière. Ouverture de celle-ci avec l'Egypte à Rafah.
- 2006-2007 : Le Hamas et le Fatah (parti politique et nationaliste palestinien) s'affrontent. Le Hamas contrôle la bande de Gaza et le Fatah la Cisjordanie.
- 2007 à 2021 : Roquettes et affrontements ne cessent pas dans le conflit israélo-arabe.
- 2021 : Clôture de 64 km, ultra sécurisée, est érigée par Israël autour de Gaza. L'économie de Gaza est à genou. 60% des gens vivent sous le seuil de pauvreté.

2 ans plus tard...

Roger Jardin

Catherine Excursions

Catherine Chappuis

Rte principale 57

CH-2824 Vicques

+41 (0)79 735 68 94

info@catherine-excursions.ch



Soins à domicile: qui paie les économies?

Concernant les mesures d'économie annoncées par le Gouvernement, le ministre Gerber annonce (LQJ du 7 octobre) que parfois, il faut investir et qu'à ce titre la Fondation pour l'Aide et les Soins à domicile sera davantage soutenue financièrement. Rien de nouveau à cela! Cela fait plus de 25 ans que les organes directeurs de l'institution ont préconisé – souvent en vain – qu'investir dans le maintien à domicile, c'est économiser sur les hospitalisations et les hébergements en EMS. L'annonce peut donc réjouir. Mais il faut préciser que cet investissement se fera en partie et très directement sur le dos des usagers des soins à domicile pour qui l'augmentation

des rentes ne suit pas l'évolution des primes d'assurance maladie ou des factures liées à l'électricité ou au gaz. En effet, la mesure détaillée 410 du Plan équilibre 22-26 prévoit que la participation du patient dans la prise en charge à domicile passe de 5 fr. à 10 fr. par jour. Au pire, un couple qui reçoit chaque jour des soins à domicile se verra facturer pour les deux 600 fr. de participation par mois, soit quelque 7800 fr. par année, en plus de la franchise et de la quote-part de l'assurance maladie. On savait le citoyen financeur des soins à domicile par l'impôt et par les primes; le voilà désormais investisseur!

André Altermatt, Courfaivre

Le Quotidien jurassien, édition du 11 octobre 2022.



CONSULTING

SOUTIEN RH & COACHING SUR MESURE

WWW.RJCONSULTING.CH +41 79 719 70 76 INFO@RJCONSULTING.CH

CONCOURS

Où se trouvent ces petites écoles dans Les Franches-Montagnes ?



Indices:

Ecole 1 : En 2 mots
avec les lettres l et p

Ecole 2 : En 3 mots
avec les lettres l, c et g.

Ecole 3 : En 2 mots
avec les lettres l et e

Ecole 4 : En 3 mots avec
les lettres l, r et t

Envoyez vos réponses sur carte postale, jusqu'au **11 décembre 2023** à :
AVIVO section interjurassienne – 2800 Delémont

Solutions du concours no 24

Victor Erard = Xavier Stockmar patriote jurassien

Paul Montavon = Salut à l'Ajoie

Alexandre Voisard = Liberté

Jules Thurmann = Essais sur les soulèvements...

Charles Beuchat = Histoire du naturalisme français

Gustave Amweg = Histoire populaire du Jura bernois

Joseph Trouillat = Les monuments de l'histoire de l'anc. E. de B.

André Chèvre = Jacques-Christophe Blarer de Wartensee

Louis Vautrey = Histoire des évêques de Bâle

Auguste Quiquerez = Histoire des troubles dans l'E. en 1740

Félicitations aux gagnants :

Marie-Claude Martinoli, Poste 23B 2362 Montfaucon

Fr. 30.-

Monique Frey, Merisiers 12, 2800 Delémont

Fr. 20.-

Philippe Veya, 2802 Develier

Fr. 10.-



XAVIER STOCKMAR

Adresses importantes

Communication, sponsoring, déclaration d'impôts

Président :	Olivier Daucourt	078 602 71 36
E-mail :	president@avivointerjura.ch	

Adhésion, changement d'adresse, démission, annonce d'un décès

Secrétaire :	Rogelaine Jardin	079 502 15 64
E-mail :	secretaire@avivointerjura.ch	

Facturation, concours, gestion des bons etc...

Trésorière	Esther Jeannotat	079 219 81 28
E-mail :	tresoriere@avivointerjura.ch	
Adresse postale :	sur les Côtes 17 2950 Courgenay	

Rédaction du bulletin trimestriel

Rédacteur	Roger Jardin	032 422 36 32
E-mail :	redacteur@avivointerjura.ch	

Renseignement participation à la chorale etc...

Chorale :	Roselyne Chapuis	079 481 15 55
E-mail :	chorale@avivointerjura.ch	

IMPRESSUM

Editeur : AVIVO interjurassienne
Bulletin trimestriel

Rédaction : Roger Jardin

Maquette et mise en page :
Roger Jardin et
Imprimerie Cattin Sàrl

Impression : Imprimerie Cattin Sàrl,
Bassecourt

Tirage : 1'350 exemplaires

L'été indien

Joe Dassin – Compositeur : Toto Cutugno

LA Sib Si Do Réb Ré Mib Mi Fa Solb Sol Lab La

Tu sais, je n'ai jamais été aussi heureux que ce matin-là
Nous marchions sur une plage un peu comme celle-ci
C'était l'automne, un automne où il faisait beau
Une saison qui n'existe que dans le Nord de l'Amérique
Là-bas on l'appelle l'été indien
Mais c'était tout simplement le nôtre
Avec ta robe longue tu ressemblais
A une aquarelle de Marie Laurencin
Et je me souviens, je me souviens très bien
De ce que je t'ai dit ce matin-là
Il y a un an, y a un siècle, y a une éternité

On ira où tu voudras, quand tu voudras
Et on s'aimera encore, lorsque l'amour sera mort
Toute la vie sera pareille à ce matin
Aux couleurs de l'été indien

Aujourd'hui je suis très loin de ce matin d'automne
Mais c'est comme si j'y étais. Je pense à toi.
Où es-tu ? Que fais-tu ? Est-ce que j'existe encore pour toi ?
Je regarde cette vague qui n'atteindra jamais la dune
Tu vois, comme elle je reviens en arrière
Comme elle je me couche sur le sable
Et je me souviens, je me souviens des marées hautes
Du soleil et du bonheur qui passaient sur la mer
Il y a une éternité, un siècle, il y a un an

On ira où tu voudras, quand tu voudras
Et on s'aimera encore lorsque l'amour sera mort
Toute la vie sera pareille à ce matin
Aux couleurs de l'été indien